

Prête-noms: accusés

pour des dons au PLQ



Photo Pawel Dwulit, archives Bloomberg



[Philippe Teisceira-Lessard](#)

La Presse

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) vient d'imposer des amendes totalisant près de 30 000\$ à ce qu'il croit être deux réseaux de prête-noms qui auraient contribué au Parti libéral du Québec (PLQ).

Entre 2009 et 2011, la formation politique aurait touché 10 000\$ de la part des deux réseaux, liés à autant d'entreprises de l'industrie de la construction, selon le chien de garde du processus électoral.

Le parti du maire de Québec aurait aussi profité de la générosité de l'un des accusés. Selon le DGEQ, Équipe Labeaume a touché 1500\$ en contributions illégales de cette façon.

C'est la deuxième fois en deux semaines que la formation politique du maire est éclaboussée par des dossiers de financement illégal.

Perquisition de l'UPAC

Les deux entreprises dans l'eau chaude sont Constructions De Castel, à Châteauguay, et Teknika-HBA, devenue depuis Services Exp.

Constructions De Castel a déjà été la cible d'une perquisition de l'UPAC, au début de l'année 2012. À l'époque, Le Soleil de Châteauguay soulignait qu'elle avait remporté «la vaste majorité des contrats publics accordés ces dernières années dans cette ville et les environs».

Le DGEQ accuse maintenant l'entreprise d'avoir versé 7500\$ au PLQ à travers son président Stéphane Lépine, une employée-cadre domiciliée à la même adresse que M. Lépine, ainsi qu'un troisième individu. Dans tous les cas, les faits remonteraient à 2009.

Hier soir, M. Lépine n'a pas retourné l'appel de La Presse. Une réceptionniste a indiqué qu'il se trouvait à l'extérieur.

Si Constructions De Castel accepte de payer l'amende de plus de 10 000\$ qu'on lui impose ou si elle est déclarée coupable à la suite d'un procès - l'entreprise a 30 jours pour contester l'amende imposée -, elle perdra le droit d'obtenir tout contrat public pour une période de trois ans.

Cartel de Montréal

Dans l'autre dossier, un dirigeant de **Teknika-HBA (devenue Exp.)** aurait utilisé à cinq reprises l'un de ses employés pour verser au total 3000\$ au PLQ et 1500\$ à Équipe Labeaume, selon le DGEQ. Les contributions auraient été effectuées entre 2009 et 2011.

Émile Langlois, qui aurait servi de prête-nom, n'a pas voulu fournir d'informations à La Presse. «J'ai rencontré les gens du DGEQ, j'ai fait mes dépositions et je n'ai pas de commentaires à faire, s'est-il limité à dire. Je ne suis pas intéressé à vous parler.»

Normand Brousseau, qui était vice-président de l'entreprise en 2011, est accusé d'avoir utilisé M. Langlois comme prête-nom. On lui réclame 8820\$ en amendes.

Il avait déjà été montré du doigt à la commission Charbonneau. Michel Lalonde, PDG de Genius et témoin-vedette de la Commission, avait désigné **M. Brousseau comme son répondant chez Teknika-HBA pour organiser ce qui est vu comme un cartel des contrats publics à Montréal. Normand Brousseau est aussi un ancien dirigeant de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec. Il n'a pas rappelé La Presse hier soir. Il y a deux semaines, Exp. a été inscrite sur la liste verte de l'Autorité des marchés financiers et peut donc conclure des contrats publics de grande valeur. L'entreprise en tant que telle n'est pas accusée par le DGEQ.**